

# La Grandvallière : un PLUi en réponse aux enjeux du territoire

Saint-Laurent-en-Grandvaux    Saint-Pierre    Nanchez    Chaux-du-Dombief  
Fort-du-Plasne    La Chaumusse    Grande-Rivière-Château    Lac-des-Rouges-Truites

## PLUi DE LA GRANDVALLIÈRE



- 8 communes
- 5 385 habitants
- 1 bourg-centre et 7 communes rurales

Septembre 2023

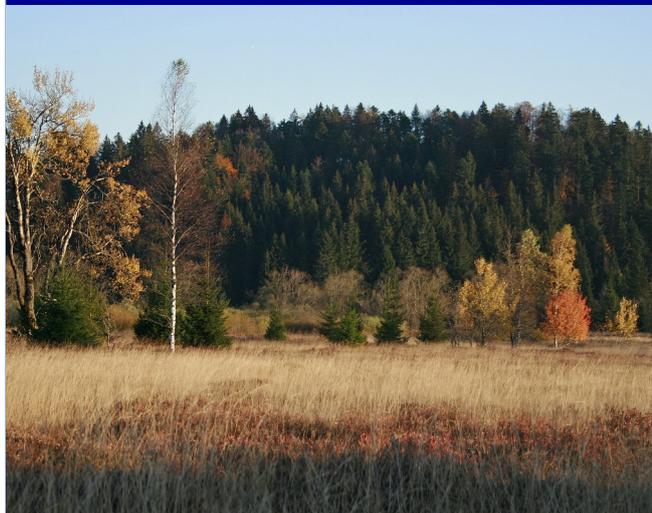
Pour plus d'informations :  
[ddt-sacau@jura.gouv.fr](mailto:ddt-sacau@jura.gouv.fr)  
03.84.86.81.12



**SACAU**

Service d'appui aux collectivités  
en accessibilité et urbanisme





### **Une biodiversité mieux connue et mieux protégée**

La démarche de PLUi a permis de mieux connaître les richesses écologiques du territoire et mieux les préserver.

Les milieux naturels sont protégés de manière fine avec des dispositifs de préservation qui dépassent les limites communales.

*Exemples :*

- le réseau de haies au nord du Grandvaux ;
- l'ensemble des milieux humides.

### **Des espaces agricoles et un potentiel agronomique préservés**

Le PLUi s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic précis des espaces agricoles stratégiques. Ce diagnostic a permis de proposer un zonage des terres agricoles calibré sur les enjeux avec trois niveaux de protection :

- zone A (Agricole) ;
- zone AS (Agricole Stratégique) ;
- zone AP (Agricole Protégée)

Cette démarche permet de préserver le paysage et les milieux agricoles typiques de La Grandvallière et par voie de conséquence son potentiel agronomique.



### **Un territoire engagé dans la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau**

Dans le contexte actuel de tension sur la quantité d'eau disponible, le PLUi a permis de construire un projet de territoire calibré sur les capacités de la ressource.

Le PLUi engage également le territoire sur une trajectoire d'amélioration des systèmes d'assainissement qui bénéficiera à la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

## Encadrer et sécuriser les projets touristiques structurants

Le tourisme est un des moteurs forts de développement sur La Grandvallière. Deux projets touristiques structurants sont en cours au Camping du Bugnon et au Centre du Duchet.

La démarche de PLUi a permis d'encadrer et de diagnostiquer les besoins en matière d'équipements et d'hébergements touristiques du territoire. Sur la base de ces besoins, il propose des règles d'urbanisme permettant d'encadrer, de sécuriser juridiquement et de faciliter la mise en œuvre des projets répondants à ces besoins.



## Préserver l'identité paysagère de La Grandvallière

Le territoire de La Grandvallière est marqué par des ambiances paysagères et des silhouettes villageoises atypiques.

La démarche de PLUi a permis d'identifier les enjeux importants sur ce sujet et permis de proposer des règles d'aménagement (clôture, implantation, volumes, pentes de toits...) qui favorisent le maintien de cette identité locale.

## **Faciliter et promouvoir l'usage des mobilités douces sur le territoire**

Le PLUi a identifié à l'échelle intercommunale les liaisons douces qui irriguent les principaux points d'intérêts du territoire. Il a également qualifié les tronçons en fonction des modes de déplacements et identifié les portions à aménager ou à sécuriser.

Cette réflexion s'est concrétisée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation dédiée.

### **Saint-Laurent-en-Grandvaux, une polarité renforcée au bénéfice de l'ensemble du territoire**



L'équilibre de La Grandvallière repose sur son bourg-centre Saint-Laurent-en-Grandvaux qui rassemble les principaux commerces et services à la population.

Le PLUi favorise l'accueil de nouvelles populations et la production de logements à Saint-Laurent-en-Grandvaux avec un effort marqué de diversité de typologie de logements.

Le PLUi conforte également la vocation des différents secteurs du bourg-centre et protège les linéaires commerciaux du centre-ville, ce qui vise à maintenir leur dynamisme.